

FICHE TECHNIQUE

DIMAGE

NETTOYANT DÉSINFECTANT DES SOLS PEINTS, SOLS CARRELÉS REVÊTEMENTS DE SOLS EN RÉSINE MOQUETTES ET TEXTILES D'AMEUBLEMENT USAGE PROFESSIONNEL

DIMAGE est une préparation à base d'agents de surfaces cationiques et non ioniques, de sels minéraux anticalcaires, d'extraits odoriférants sélectionnés, fonction biocide.

Eléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 (modifié par arrêté du 19/12/2013) relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

| | |
|-------------------|---------------------------------|
| Etat physique | : LIQUIDE LIMPIDE |
| Masse volumique | : 993 G/L ± 20 G/L |
| Réaction chimique | : NEUTRE |
| PH pur | : 7.70 ENVIRON |
| Odeur | : FRUITS ROUGES |
| Couleur | : ROSE |
| Inflammabilité | : NON COMBUSTIBLE |
| Point d'éclair | : 47°C ± 2°C AFNOR COUPE FERMEE |

PROPRIETES PRINCIPALES

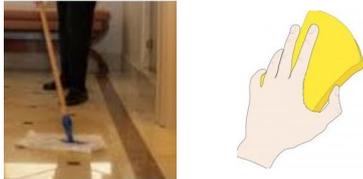
DIMAGE est utilisée pour le nettoyage quotidien des sols, carrelages, revêtements thermoplastiques, les surfaces peintes lessivables..., pour la maintenance des locaux, sanitaires, couloirs, vestiaires dans les collectivités, hôpitaux, grandes surfaces, dans l'industrie.

DIMAGE par son pouvoir odoriférant, laisse dans les locaux, une **odeur fraîche agréablement fruitée rémanente**.

- **Efficacité bactéricide** : Norme **NF EN 1040** et Norme **NF EN 1276** (10mn) en condition de saleté à 5% sur souches tests.
- **Efficacité levuricide** : Norme **NF EN 1275** (10mn) à 5% (candida albicans)

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- Application par pulvérisation, trempage, brossage, lessivage, machine.
- Utilisation en dilution dans l'eau froide ou tiède.

| FONCTION | U S A G E S | DILUTION | RINCAGE |
|--|---|---|--|
| Nettoyage de sols en application manuelle : |  | S'utilise selon la nature des supports, l'état de salissure, la fréquence des nettoyages à une concentration de 1 à 5 % (en moyenne de 1 à 2 verres pour un seau d'eau). Activer le nettoyage si nécessaire par un brossage. | Dans le cas de surfaces pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires, terminer par un rinçage contrôlé à l'eau potable. |
| Nettoyage de sols : Solution de nettoyage appliquée à l'aide d'une autolaveuse |  | En autolaveuse, selon l'état de salissure et leur origine, nettoyer à une concentration de 1 à 5 % | Rinçage facultatif |
| Nettoyage des moquettes, textiles d'ameublement, sièges textiles |  | Diluer à raison de 5 % pour la réalisation d'un shampoing traitant Effectuer un premier passage avec la machine injection-extraction Attendre 10 minutes pour bénéficier des propriétés désinfectantes | Renouveler l'opération Laisser sécher les surfaces avant de les rendre au trafic |

RECOMMANDATIONS



H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Usage biocide TP 2 - Chlorure de didécyl diméthyl ammonium 9,80 g/l

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ».

Conserver hors de la portée des enfants.

Bien refermer l'emballage après chaque utilisation. Protéger du gel au stockage.

Toujours effectuer au préalable un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

UFI : JFA1-10MN-000V-PROD

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excedant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.